

25 rue de la Gare
85 420 OULMES
Tel : 02 51 50 48 80
secretariat@cc-vsa.com

Communauté de
Communes
Vendée-Sèvre-
Autise

COMPETENCE AMENAGEMENT

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire:
 - Les schémas directeurs et de secteur, les zones d'aménagements concertés, le schéma de cohérence territoriale.
 - La création, l'extension, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.
 - Les chartes d'aménagement et de développement.
- Accueil des gens du voyage :
 - Aménagement entretien et gestion de terrains d'accueil pour les gens du voyage

COMPETENCE LOGEMENT

COMPETENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées :
 - La mise en œuvre des outils de programmation et d'études dans le domaine de l'habitat.
 - La collecte des demandes de logements sociaux des communes et la transmission aux organismes instructeurs.
 - La garantie d'emprunt à hauteur de 30% du montant du prêt contracté par l'organisme HLM.
 - Le versement de la cotisation au Fonds de Solidarité Logement.

OBSERVATIONS

Le SCOT du Sud Est Vendée a engagé sa procédure d'élaboration en mai 2015. Le syndicat mixte Fontenay Sud Vendée s'est vu transférer cette compétence pour la mise en œuvre de ce document. Il associe les communautés de communes de Vendée Sèvre Autise, du Pays de Fontenay-Vendée et du Pays de la Châtaigneraie.

La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise a approuvé son PLH en 2016.